

VILLE DE FLERS-EN-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 24 OCTOBRE 2022

N° Délibération : 2022-10-11

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Vingt Quatre Octobre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

26 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mmes KOSITZKI, LEROY, M. CANONNE, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTHEUX, M. COSSART, Mmes GORNIAC, MAAROUFI, M. WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

3 POUVOIRS : M.M. POCHART, DASSONVILLE, PRÉVOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CANONNE.

OBJET : Tarif des participations des familles pour les vacances de neige 2023.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les vacances de neige 2023 se dérouleront du 11 au 18 février 2023 (sous réserve de modifications éventuelles du calendrier scolaire) à Serre Chevalier (Hautes Alpes) et pour se faire le montant réclamé aux familles est le suivant :

Familles Flersoises	250 €
<i>(ainsi que les enfants du personnel communal et enseignant hors commune)</i>	
Familles Flersoises inscrites au CCAS	130 €
Familles hors Commune	350 €.

Un paiement échelonné sera possible en fonction des besoins des familles fractionné en trois fois maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Jean-Jacques PEYRAUD.

Envoyé en Sous-Préfecture le 28/10/2022

Réceptionné en Sous-Préfecture le 29/10/2022

Publié sur le site internet le 29/10/2022